



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Il rend compte des faits survenus depuis mon rapport précédent en date du 11 octobre 2005 (S/2005/642), et porte essentiellement sur la Déclaration d'Aden (S/2006/14) signée le 5 janvier 2006 au Yémen par le Président du Gouvernement fédéral de transition, Abdullahi Yusuf Ahmed, et le Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Adan.

2. Le rapport rappelle en détail les événements qui ont abouti à la Déclaration d'Aden, résume l'évolution de la situation en Somalie et les activités de la communauté internationale à l'appui du processus de paix, fait le point de la situation en matière de sécurité et décrit les activités des programmes et organismes des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, en mettant tout particulièrement l'accent sur la gravité de la situation créée par la sécheresse dans le sud et le centre du pays.

II. Situation au sein des institutions fédérales de transition

3. Pendant l'essentiel de 2005, la situation en Somalie a été marquée par une impasse politique entre les dirigeants des institutions fédérales de transition, et en particulier entre le Président, Yusuf, et le Premier Ministre, Ali Mohamed Gedi, du Gouvernement fédéral de transition, installé à Jawhar, d'une part, et le Président du Parlement et certains ministres basés à Mogadishu, d'autre part, au sujet de questions telles que le siège du gouvernement, la sécurité et le déploiement d'une mission de soutien de la paix par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)/l'Union africaine.

4. Pour essayer de sortir de l'impasse, le Premier Ministre Gedi a conduit le 6 novembre 2005 à Mogadishu une délégation en vue d'organiser une réunion du Conseil des ministres. Son convoi a toutefois été attaqué peu après son arrivée au nord de Mogadishu : un engin a explosé sous l'un des « technicals » (véhicules



blindés) qui protégeaient son propre véhicule, et, s'il n'a pas été blessé, l'explosion a tué 9 personnes et en a blessé au moins 10 autres. Le 8 novembre, le Conseil des ministres s'est réuni à Mogadishu sous sa présidence, mais seuls y ont assisté les ministres qui le soutenaient déjà. Ceux basés à Mogadishu ont refusé d'être présents au motif qu'il n'y avait pas eu de consultation préalable entre les deux parties.

5. Début novembre 2005, le Président de l'Alliance de la vallée du Djouba, Barre Aden Shire, « Barre Hirale », qui contrôle Kismayo, a engagé une nouvelle initiative de réconciliation : il a proposé une approche en deux phases du dialogue parlementaire, la première phase consistant en une réunion à Kismayo de 16 parlementaires de chacune des deux parties (Jawhar et Mogadishu) afin d'examiner les questions techniques, suivie d'une seconde réunion, plus importante, voire d'une session plénière du Parlement. « Barre Hirale » a déclaré que son initiative avait été appuyée à la fois par le Président Yusuf et par le Président du Parlement. Toutefois, étant donné que les deux parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus au sujet du lieu où se tiendrait la seconde réunion, la proposition est restée sans suite. « Barre Hirale » avait proposé comme compromis que les deux réunions se tiennent à Kismayo.

6. Le 1^{er} janvier 2006, le Président du Parlement a rejoint à Aden le Président Yusuf, qui se trouvait au Yémen pour participer à un sommet régional. Les deux dirigeants ont engagé un dialogue avec l'aide du Gouvernement yéménite et ont signé, le 5 janvier, la Déclaration d'Aden « ... pour tourner la page et mettre fin à leurs différences... ». Par cette déclaration, ils sont convenus de respecter les principes et les normes de la Charte fédérale de transition et de convoquer dans les 30 jours à partir de la date de la signature de la Déclaration une session officielle du Parlement fédéral de transition sur le territoire national dans un lieu à désigner d'un commun accord. Les deux dirigeants ont engagé les membres du Parlement et du Gouvernement fédéral de transition « ... à mettre de côté leur querelle stérile et leurs différences, les exhortant à s'unir et à placer l'intérêt suprême de la nation au-dessus des autres intérêts... ». Ils ont également lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte tout son soutien aux efforts destinés à convoquer la première session ordinaire du Parlement jamais tenue sur le territoire national.

7. Le 14 janvier, le Président Yusuf et le Président du Parlement se sont à nouveau rencontrés à Nairobi, où le Premier Ministre Gedi les a rejoints le 15 janvier. À cette occasion, le Président a organisé la première rencontre des trois dirigeants depuis l'apparition, en mai 2005, de divergences entre eux au sujet des institutions fédérales de transition. Les trois dirigeants ont également rencontré le Président Mwai Kibaki puis, séparément, des représentants de la communauté internationale à Nairobi. À ces occasions, ils ont insisté sur leur détermination à appliquer la Déclaration d'Aden et à convoquer rapidement le Parlement en session. Au cours de leurs entretiens avec mon Représentant spécial, aussi bien le Président Yusuf que le Premier Ministre Gedi lui ont demandé son aide pour obtenir une dérogation à l'embargo sur les armes afin de pouvoir assurer la formation de la police et de l'armée somaliennes.

8. Le 18 janvier, le Président du Parlement a organisé une réunion de tous les membres du Parlement présents à Mogadishu afin d'obtenir leur appui en faveur de la Déclaration d'Aden puis, après avoir pris l'avis de ses collègues, il est retourné à Nairobi. Le 27 janvier, le Président Yusuf est arrivé à Nairobi en provenance du Sommet de l'Union africaine à Khartoum et a tenu des discussions avec le Ministre

de la sécurité intérieure du Gouvernement fédéral de transition, Mohamed Qanyare Afrah, qui est l'un des principaux dirigeants basé à Mogadishu. Cette rencontre a été considérée comme une rencontre de réconciliation. Le 28 janvier, le Premier Ministre Gedi est arrivé à son tour à Nairobi, où il a rencontré le Président Yusuf et le Président du Parlement afin de débattre de la façon d'appliquer les dispositions de la Déclaration d'Aden.

9. Après d'intenses consultations entre les dirigeants des institutions fédérales de transition, le Président du Parlement a annoncé le 30 janvier que la première session du Parlement fédéral de transition en Somalie se tiendrait à Baidoa le 26 février 2006. Selon certaines rumeurs, le Premier Ministre Gedi aurait quitté Nairobi pour se rendre à Tawhar avant l'annonce de cette décision en raison des préoccupations suscitées par le choix de Baidoa. Lors de l'annonce faite par le Président du Parlement, M. Yusuf est ensuite intervenu pour demander à la communauté internationale de l'aider à obtenir le ralliement du Premier Ministre.

10. Le lendemain, mon Représentant spécial et un groupe d'ambassadeurs représentant la communauté internationale ont rencontré le Président Yusuf et le Président du Parlement. Le Président Yusuf leur a demandé de se rendre à Jawhar pour rencontrer le Premier Ministre Gedi et obtenir son soutien en faveur de la convocation du Parlement à Baidoa, comme annoncé. Le 1^{er} février, mon Représentant spécial et d'autres membres de la communauté internationale ont rencontré à Jawhar le Premier Ministre Gedi, qui s'est déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité à Baidoa. Il a toutefois réaffirmé son engagement en faveur de la Déclaration d'Aden et s'est déclaré prêt à travailler dans un avenir proche avec le Président en vue du règlement des questions en suspens.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

11. Au cours de la période ayant débouché sur la signature de la Déclaration d'Aden, mon Représentant spécial n'a épargné aucun effort pour essayer de convaincre les dirigeants des institutions fédérales de transition d'engager un dialogue en vue de surmonter leurs différences, de promouvoir la réconciliation et de créer des conditions permettant aux institutions somaliennes de fonctionner efficacement. Plusieurs membres de la communauté internationale ont également fait des efforts louables pour encourager les parties somaliennes à progresser vers le dialogue et la réconciliation.

12. Le 25 octobre 2005, mon Représentant spécial s'est rendu à Jawhar où il s'est entretenu avec le Président Yusuf de la façon dont le processus politique pouvait être poursuivi. Tout en comprenant sa réticence à accepter l'intervention d'un facilitateur extérieur, mon Représentant spécial a insisté auprès du Président Yusuf sur le fait qu'il devait tendre la main aux dirigeants basés à Mogadishu et les amener à participer à un véritable dialogue en vue de mettre en place en Somalie un gouvernement capable de fonctionner. Le 5 décembre, il a une nouvelle fois rencontré le Président Yusuf à Nairobi et l'a encouragé à poursuivre ses efforts en faveur d'un dialogue entre les institutions fédérales de transition. Par ailleurs, il a continué de rencontrer, avec des membres du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, d'autres dirigeants de ces institutions et les a encouragés à progresser vers le dialogue. À plusieurs occasions, il a exhorté le Président du

Parlement à convoquer rapidement une session du Parlement. Le 19 décembre, à l'occasion d'une rencontre avec mon Représentant spécial à Nairobi, le Président du Parlement s'est engagé à convoquer rapidement une session plénière du Parlement.

13. Par la suite, mon Représentant spécial ainsi que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique se sont félicités de la signature de la Déclaration d'Aden par le Président Yusuf et le Président du Parlement. Mon Représentant spécial a rencontré les trois dirigeants des institutions fédérales de transition et les a félicités. Il les a encouragés à mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration, et notamment à convoquer une session du Parlement dans les 30 jours. Les trois dirigeants se sont déclarés déterminés à respecter la Déclaration d'Aden et ont fait part de leur souhait de travailler avec les membres du Parlement afin de parvenir rapidement à un accord quant au lieu où se tiendrait cette première session sur le territoire national.

14. Le 8 novembre 2005, une délégation suédoise de haut niveau a rencontré le Président Yusuf à Jawhar et examiné de quelle façon la communauté internationale pourrait s'engager davantage en Somalie, y compris éventuellement la revitalisation du Comité de coordination et de suivi créé en octobre 2004 pour canaliser l'appui international en faveur des institutions fédérales de transition. Précédemment, le Premier Ministre Gedi avait écrit à des membres de la communauté internationale afin de leur proposer diverses possibilités pour améliorer le fonctionnement du Comité. La délégation suédoise a soumis à cet effet au Gouvernement fédéral de transition et à la communauté internationale un projet de mandat pour le Comité. Après avoir tenu des consultations avec des membres de la communauté internationale, mon Représentant spécial a soumis au Premier Ministre Gedi une proposition révisée sur la base du projet suédois. Le Gouvernement suédois poursuit ses consultations avec le Gouvernement fédéral de transition afin de finaliser le nouveau mandat du Comité, qui serait chargé de promouvoir et de coordonner l'appui international en faveur des institutions fédérales de transition.

15. Le 29 novembre 2005, la vingt-sixième session du Conseil des ministres de l'IGAD, tenue à Jawhar, a rassemblé des ministres venant de Djibouti, d'Éthiopie et d'Ouganda, des représentants du Gouvernement fédéral de transition, des délégations de l'Érythrée, du Kenya et du Soudan et des représentants de la communauté internationale. À cette occasion, certains membres de l'IGAD ont recommandé d'adopter des mesures punitives contre ceux qui porteraient atteinte au processus de paix ainsi que d'accroître les efforts de lutte contre la piraterie au large des côtes de Somalie. Le communiqué final, qui reflétait nombre de points de vue exprimés, rappelait par ailleurs la position de l'IGAD au sujet du déploiement sous sa direction d'une mission de soutien de la paix en Somalie. Les ministres de l'IGAD ont demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées permettant de préparer le déploiement d'une telle mission le plus rapidement possible. Ils ont par ailleurs proposé de déployer dans l'intervalle une mission militaire d'observation et insisté sur le droit solennel du Gouvernement fédéral de transition de constituer, entraîner et équiper des forces de maintien de l'ordre, tout en cherchant à obtenir un soutien, au niveau régional comme au niveau international, en vue de la levée de l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies.

16. Le 29 décembre 2005, dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet de Sanaa, les chefs d'État éthiopien, somalien, soudanais et yéménite ont lancé un

appel au Conseil de sécurité afin qu'il lève l'embargo sur les armes destinées aux forces de maintien de la paix qui seront déployées en Somalie pour la paix et la sécurité. De même, lors de la réunion qu'il a tenue du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum, le Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté une décision par laquelle, entre autres, il a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies d'adopter une dérogation à l'embargo sur les armes à destination de la Somalie afin de faciliter le déploiement de la mission de soutien de la paix proposée par l'IGAD et l'Union africaine. Le Gouvernement fédéral de transition s'est félicité de l'adoption de cette décision.

17. Au cours de la période considérée, plusieurs délégations se sont rendues à Jawhar afin d'avoir des entretiens avec le Gouvernement fédéral de transition. Une délégation de la Ligue des États arabes a rencontré des représentants du Gouvernement le 9 novembre 2005; le 30 novembre, l'Ambassadrice de Belgique au Kenya a présenté ses lettres de créance au Président Yusuf; le 25 décembre, une délégation chinoise a signé un certain nombre d'accords économiques et techniques avec le Gouvernement fédéral de transition; et le 25 janvier 2006, une délégation italienne, dirigée par le sénateur Alfredo Mantica, Sous-Secrétaire aux affaires étrangères, a eu des entretiens avec le Premier Ministre Gedi, ainsi qu'avec d'autres membres du Gouvernement fédéral de transition.

IV. Évolution de la situation en Somalie

18. Des anciens du clan de Digil-Mirifle ont essayé d'aplanir les différences dans la région de Baidoa entre le cheikh Aden Madobe (Ministre de la justice) et Hassan Mohamed Nur « Shattigudud » (Ministre de l'agriculture), d'une part, et Mohamed Ibrahim « Habsade » qui, théoriquement, contrôle la ville, de l'autre, en vue de constituer une administration régionale commune. L'annonce du choix de Baidoa pour la tenue de la première session du Parlement fédéral de transition sur le territoire national a donné une nouvelle importance et une nouvelle urgence à ce processus.

19. Le 29 novembre 2005, le parlement nouvellement élu du « Somaliland » a été le théâtre d'un désaccord dès sa première session, lorsque des membres de l'opposition appartenant au Parti de l'unité (Kulmiya) et au Parti pour la justice et la démocratie (UCID) se sont opposés à une décision du Président par intérim d'ajourner la session, et ont élu un nouveau président et deux vice-présidents, ce à quoi se sont opposés les membres du Parlement appartenant au Parti démocratique populaire allié (UDUB), majoritaire. Toutefois, après une intervention du Conseil des sages, le « Président » Dahir Riyale Kahin a annoncé le 7 décembre qu'il acceptait l'élection du nouveau président et des deux vice-présidents par les membres de l'opposition.

V. Sécurité

20. Dans la plus grande partie du pays, l'insécurité reste un grave problème pour les organismes d'aide humanitaire. Les affrontements récents entre clans et au sein d'un même clan au sujet de la terre, de l'eau et des droits de pâturage ont fait de nombreuses victimes civiles. L'essentiel de ces affrontements se sont produits dans le centre et le sud du pays, dont l'accès reste donc difficile pour les organisations

humanitaires. Les rapports font état de violations permanentes de l'embargo sur les armes ainsi que de préparations, d'activités et de mouvements militaires par certains dirigeants de faction qui restent en désaccord avec les institutions fédérales de transition. Les agressions contre des navires et d'autres actes de piraterie sont également en augmentation et gênent la livraison de nourriture et la fourniture par les Nations Unies d'autres formes d'assistance aux populations dans le besoin.

21. Les activités des extrémistes seraient également en augmentation à Mogadishu et dans la région du Djouba inférieur, ce qui non seulement préoccupe les Nations Unies mais également crée un malaise au sein des deux groupes des institutions fédérales de transition. On a également assisté à une forte augmentation des affrontements entre les milices des tribunaux islamiques et celles d'autres dirigeants de faction au nord de Mogadishu. D'après certains rapports, certains militants auraient des liens avec des agents d'Al-Qaida et auraient installé des camps de formation dans le sud-est de la Somalie.

22. Le 18 novembre 2005 un tribunal de Hargeisa, dans le « Somaliland » a condamné à mort huit personnes pour le meurtre en 2003 et 2004 de trois agents travaillant pour un organisme international de secours. Le tribunal a également condamné quatre autres personnes à la prison à perpétuité pour leur participation à ces meurtres. Bien qu'il n'y ait pas eu d'incidents notables entre le « Somaliland » et le « Puntland » dans les régions contestées de Sool et de Sanaag ces derniers mois, les tensions ont continué de limiter l'accès des organisations humanitaires dans la région. Aucun progrès n'a été réalisé en vue d'un règlement politique du différend, mais il y a eu un échange de prisonniers en décembre 2005 : au total, 36 prisonniers capturés en 2004 (24 du « Somaliland » et 12 du « Puntland ») ont été échangés entre les deux administrations.

23. Les tensions dans le centre du pays liées à la présence de forces soutenant le Gouvernement fédéral de transition ou appartenant à des dirigeants de factions de Mogadishu ont été un motif de préoccupation. En octobre 2005, on a observé une certaine montée en puissance des forces loyales aux dirigeants basés à Mogadishu et aux commandants de factions alliées à Balad. Toutefois, en dépit de menaces verbales d'une attaque contre Jawhar, il n'y a pas eu d'incidents. Des tensions ont été également signalées entre des forces loyales au Président Yusuf et des forces appartenant à l'administration du moyen Shabelle, qui ont débouché le 27 novembre 2005 sur un affrontement dans la région de Jawhar qui a fait deux victimes.

24. De graves affrontements se sont également produits entre clans et sous-clans dans la région du centre. Des combats intermittents et parfois de grande ampleur entre les milices des sous-clans Sa'ad et Suleyman des Hawiye dans les régions du sud du Mudug et du Galgadud en décembre 2005 et janvier 2006 ont fait au moins 43 morts et 50 blessés. En dépit des interventions des sages et d'autres dirigeants pour désamorcer la situation, les tensions entre les deux clans persistent.

25. La région a également été le théâtre d'affrontements et de tensions entre d'autres clans et milices. Le 13 décembre 2005, un combat dans la région du Shabelle intérieur entre les sous-clans Garre et Jiddo du clan Digil-Mirifle ont fait plus de 8 morts et 10 blessés. Le 2 janvier 2006, trois membres d'une milice ont été tués et sept autres blessés lors d'un combat à Wanla Wein déclenché par des allégations selon lesquelles l'une des parties aurait confisqué les armes et les véhicules militaires de l'autre.

26. La tentative d'assassinat du Premier Ministre Gedi le 6 novembre 2005 (voir par. 4 ci-dessus) témoigne clairement de la persistance de l'insécurité à Mogadishu. Les assassinats ciblés sont en augmentation et ont notamment visé Qadar Osman Elmi Boqore, fils du second Vice-Président du Parlement le 12 novembre, et Ahmed Dahir Saeed, qui était employé comme chauffeur par une organisation non gouvernementale suédoise, International Aid Services, le 28 novembre. Le 22 janvier 2006, un ancien colonel de l'armée de l'air, Salad Ali Dhorre, un ancien colonel de la police, Ali Haji Mohamed et un policier en activité, le colonel Mohamed Hassan Addawa, ont été tués dans des incidents distincts par des inconnus.

27. Bien que la plupart des postes de contrôle établis par les milices dans la capitale aient été démantelés au cours de l'année, la présence de milices appartenant à diverses factions, y compris des éléments indépendants et extrémistes, et les confrontations entre elles, restent préoccupants. Le nord de Mogadishu a été marqué par des affrontements fréquents entre la milice du tribunal islamique de Wa'eyse d'Abukar Omar Addan et les partisans de Bachir Rage. Addan comme Rage appartiennent au sous-clan Abgal du clan Hawiye. Les derniers affrontements entre les deux parties ont eu lieu le 13 janvier 2006 près du port d'El-Maan et se sont soldés par au moins 15 morts et 30 blessés. Des affrontements antérieurs entre les deux milices dans le district de Bondhere au nord de Mogadishu le 23 décembre ont fait une trentaine de morts, dont des civils, et plus de 50 blessés. Le 25 décembre, cinq civils ont été tués et trois autres ont été blessés par la chute d'un obus de mortier dans le sud de Mogadishu. Les efforts déployés par les anciens pour mettre fin au conflit n'ont pour l'instant pas abouti.

28. Les violences dans le sud de la Somalie sont en grande partie le fait d'affrontements entre clans comme au sein d'un même clan. Les combats se sont poursuivis entre milices Jilib et Boqol-Hore à Tiyeqlow et aux environs. Au moins 10 personnes ont été tuées début octobre à la suite d'un différend entre les deux clans au sujet de droits d'abattage près du village de Sigle. Le même différend a provoqué la mort de 13 personnes début janvier 2006. Un affrontement entre les sous-clans Leysan et Harow du clan Rahansey (Digil-Mirifile) au sujet de l'accès à l'eau dans un village près de Berdale le 6 novembre a fait au moins six morts. Le 19 novembre, au moins trois personnes sont mortes lors d'un affrontement entre les sous-clans Huber et Yantar du clan Digil-Mirifile provoqué par le différend de longue date concernant le droit de propriété du village d'Idale. Parmi les autres affrontements, on peut citer les combats au sein du groupe qui administre Burhakaba pour le contrôle de la ville, et les affrontements à Hudur en janvier pour le contrôle de véhicules militaires. Ces deux incidents ont provoqué de nombreuses victimes.

29. Si Kismayo est resté en règle générale calme au cours de la plus grande partie de la période considérée, de violents combats ont éclaté le 15 janvier entre les forces de Barre Hirale et la milice du colonel Abdi Igal qui, d'après les rapports, aurait été fait prisonnier.

30. La piraterie est devenue un problème très important le long de la côte orientale de la Somalie. D'après le Conseil maritime international, il y a eu plus de 34 agressions contre des navires commerciaux entre mars 2005 et fin janvier 2006, dont une tentative visant à saisir le paquebot *Seabourne Spirit* début novembre. Au cours de la période, au moins sept navires ont été capturés, dont au moins cinq n'ont toujours pas été repris.

31. La persistance de la piraterie et ses conséquences préoccupent gravement les pays de la région ainsi que les organismes d'aide humanitaire. Dans le communiqué publié après la réunion qu'il a tenue à Jawhar le 29 novembre 2005, le Conseil des ministres de l'IGAD a décidé de coordonner les stratégies et plans d'action des pays membres pour lutter contre ce problème, en étroite collaboration avec la communauté internationale (voir par. 15 ci-dessus).

32. Le 21 janvier 2006, l'équipage d'un navire de la marine des États-Unis a porté secours à 16 marins indiens détenus otages sur leur navire au large de la côte somalienne et fait prisonniers 10 Somaliens soupçonnés d'être des pirates avant de les remettre aux autorités kényanes le 28 janvier. C'était la première fois que de telles mesures étaient prises depuis le début de l'augmentation des actes de piraterie début 2005. Les autorités kényanes ont engagé des poursuites contre les suspects.

33. Le 22 décembre 2005, j'ai transmis au Président du Conseil de sécurité une lettre, datée du 28 novembre 2005, que m'avait adressée le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), M. Efthimios E. Mitropoulos, concernant le nombre croissant d'actes de piraterie et d'agressions armées au large de la côte de Somalie. Dans sa lettre, le Secrétaire général de l'OMI déclarait que la vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Organisation avait demandé que la résolution qu'elle avait adoptée au sujet de la Somalie soit portée à l'attention du Conseil de sécurité.

VI. Situation humanitaire

34. La situation humanitaire s'est fortement détériorée ces derniers mois en raison de la pire sécheresse que la Somalie ait connue en 10 ans. L'absence des pluies d'automne (*deyr*) dans le sud du pays a encore aggravé la situation, et 1,7 million de personnes ont désormais besoin d'urgence d'une assistance. En outre, environ 400 000 personnes déplacées ont toujours besoin d'aide et de protection.

35. Dans le nord, les pluies du *deyr* 2005 ont été, d'une manière générale, normalement abondantes et ont permis d'améliorer la situation des parcours et du bétail. Toutefois, les pluies ont été très faibles dans certaines régions limitées de Sool et de Sanag, compromettant le redressement des communautés. Dans le centre, les conflits persistant continuent d'avoir un impact sur les moyens de subsistance des populations et retardent le redressement. Dans le nord et le centre, 290 000 personnes sont toujours victimes d'une grave crise alimentaire et connaissent des conditions de vie très difficiles.

36. En novembre 2005, la situation dans le sud de la Somalie est devenue alarmante, le manque de pluies s'étant traduit par la disparition des pâturages et l'épuisement des ressources en eau, avec ce que cela avait comme conséquences pour le bétail et les parcours. La production agricole devrait être la plus faible de ces 10 dernières années et ne représenter que 50 % de la moyenne annuelle (d'avant la guerre civile). Les régions les plus touchées sont celles de Gedo, du Djouba inférieur et moyen ainsi que des régions de Bay et de Bakool où les taux de malnutrition (supérieurs à 20 % par endroit) dépassent les seuils d'urgence. Compte tenu de la gravité de la situation actuelle et des risques de détérioration, il existe dans ces régions un risque modéré de famine avant l'arrivée de la prochaine saison des pluies, en avril-juin 2006.

37. La piraterie qui sévit le long des côtes somaliennes a perturbé les livraisons, en particulier de produits tels que les denrées alimentaires et le carburant, à destination du sud du pays et limité l'accès à cette région, alors que la situation humanitaire se détériorait et que les besoins étaient de plus en plus importants. En novembre 2005, les stocks du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le pays étaient à leur niveau le plus bas et, pour la première fois en cinq ans, le PAM a choisi d'effectuer ses livraisons par la route en passant par le Kenya. Toutefois, fin décembre 2005, la gravité de la situation humanitaire dans le sud de la Somalie devenant manifeste il a repris, d'une manière limitée, les envois par le port de Merka, tout en continuant d'acheminer la majeure partie de l'assistance par la route.

38. La procédure d'appel global pour la Somalie lancée à Nairobi le 14 décembre 2005 concerne un million de personnes. Pour répondre aux besoins de la population, besoins qui ont encore été aggravés par la sécheresse, la communauté internationale devra accroître ses capacités opérationnelles sur le terrain. En fonction de l'évolution de la situation début 2006, il pourrait être nécessaire d'envisager de réviser l'Appel pour répondre à des besoins accrus. À la mi-janvier, le Gouvernement fédéral de transition a créé un Comité ministériel pour les catastrophes chargé de faire face aux problèmes créés par la sécheresse et de rester en contact étroit avec les organismes humanitaires. Le Coordonnateur humanitaire pour la Somalie veillera à coordonner l'aide apportée. Un mémorandum d'accord a par ailleurs été signé avec le Premier Ministre Gedi qui s'est engagé à encourager les communautés locales à coopérer davantage et à laisser le libre accès aux organismes humanitaires.

39. Compte tenu de l'expansion de la sécheresse dans tout le sud du pays, il est essentiel que les organismes humanitaires puissent avoir accès aux populations dans le besoin. Étant donné que la situation s'est détériorée et que les besoins sont encore plus importants dans le sud et le centre, il sera encore plus difficile d'avoir accès durablement à ces régions. Toutefois, certains signes sont encourageants : alors que les effets de la sécheresse se faisaient véritablement sentir dans le sud, un nombre de plus en plus important d'autorités locales ont fait part de leur volonté de coopérer à nouveau avec les organismes d'aide, ce qui a permis de réaliser une évaluation interinstitutions de la situation dans le sud de la région de Gedo. Toujours dans la région de Gedo, une légère amélioration de la situation dans le district d'El Wak a permis à Care International de reprendre en novembre 2005 la distribution de nourriture aux populations vulnérables, y compris les populations civiles victimes des combats entre Gare et Marehan en 2005. Le 19 décembre 2005, le Coordonnateur humanitaire et l'Administrateur du Shabelle moyen ont signé à Jawhar un mémorandum d'accord destiné à fixer les relations entre les organismes des Nations Unies et les autorités locales.

40. Dans le nord, la relative stabilité a continué de faciliter l'accès à la plupart des régions, à l'exception des zones contestées de Sool et de l'est de Sanaag où, en dépit d'accords écrits avec les autorités du « Puntland » comme du « Somaliland », les tensions qui persistent entravent la fourniture de l'assistance. Les restrictions imposées par ces autorités ont provoqué des perturbations et, dans au moins un cas, la suspension, de l'assistance médicale et humanitaire au cours de la période considérée.

VII. Activités opérationnelles de promotion de la paix

A. Gouvernance

41. L'appui budgétaire des donateurs aux nouvelles institutions somaliennes reste coordonné par le projet de soutien budgétaire d'urgence à la Somalie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au cours de la période considérée, ce projet a facilité la participation des institutions fédérales de transition à plus de 40 réunions internationales et a financé le déplacement dans le pays de membres du Gouvernement qui participaient aux efforts de médiation entre communautés belligérantes. En février 2006, il devrait verser les indemnités des membres du Parlement et gérer la création du secrétariat du Parlement pour la durée de la première session tenue sur le territoire national. En outre, le PNUD a financé quatre études sur des aspects clefs de la fonction publique, dans le cadre de son programme de gouvernance et de services financiers.

42. Dans le cadre de ses efforts visant à faciliter l'adoption de mécanismes de gouvernance, le PNUD a mené un certain nombre d'activités en 2005, en particulier un projet d'appui technique des expatriés somaliens qualifiés destiné à associer les Somaliens de l'étranger au relèvement du pays et qui a permis, à ce jour, de déployer 27 consultants pour aider les institutions locales à adopter les meilleures pratiques en matière de services.

43. Le PNUD a également poursuivi ses efforts visant à créer des services financiers, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des capacités de ceux qui assurent les virements, et qui jouent un rôle essentiel dans les envois de fonds depuis l'étranger. Les initiatives dans ce domaine portent principalement sur la connaissance des réglementations internationales dans les principaux pays d'origine et l'achat de systèmes électroniques pour assurer un meilleur respect de ces réglementations et faciliter les opérations. Le PNUD apporte également une aide à la mise en place du cadre juridique et réglementaire indispensable à la création de banques, y compris de la banque centrale en Somalie.

44. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie mène actuellement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie trois projets concernant la reconstitution et la remise en état du système judiciaire, la création d'une commission nationale de réconciliation et l'organisation d'un séminaire sur le fédéralisme et les affaires constitutionnelles, respectivement. Les deux premiers sont exécutés par le PNUD et le troisième, qui a principalement pour objet d'encourager le dialogue au sujet de la Charte fédérale de transition et de préparer l'adoption d'une nouvelle constitution fédérale, le sera dès que le Parlement se sera réuni et aura décidé de l'endroit où il sera organisé et de son calendrier.

45. Le projet relatif au système judiciaire a pour objet de participer à la création d'une commission chargée de reconstruire le système judiciaire conformément aux traditions juridiques somaliennes et dans le respect de l'état de droit en organisant des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les magistrats et d'autres personnels des tribunaux. Celui concernant la commission nationale de réconciliation est principalement destiné à renforcer les capacités afin d'atteindre les objectifs en matière de réconciliation définis dans la Charte fédérale de transition.

Les membres de la commission ont déjà été nommés par le Gouvernement fédéral de transition et attendent l'accord du Parlement pour commencer leur formation.

B. Évaluation commune des besoins

46. L'évaluation commune des besoins de la Somalie s'est sensiblement développée depuis octobre 2005. Réalisée par des experts de l'ONU et de la Banque mondiale et des experts somaliens vivant à l'étranger, soit au total plus de 55 personnes, regroupées en équipe, et avec la participation de 65 Somaliens, elle porte sur six domaines prioritaires : la gouvernance, la sécurité et l'état de droit; le cadre de la politique macroéconomique et la production de données; l'infrastructure; les services sociaux de base et la protection des groupes vulnérables; les secteurs productifs et l'environnement; et les modes de subsistance et les solutions aux problèmes des personnes déplacées. Elle couvre également trois questions intersectorielles, à savoir : la consolidation de la paix, la réconciliation et la prévention des conflits; le renforcement des capacités, le développement institutionnel (public et privé) et la lutte contre la corruption; et enfin la parité entre hommes et femmes et les droits de l'homme.

47. Un atelier a été organisé à Nairobi du 23 au 27 novembre 2005 afin de renforcer le travail en équipe et les contacts entre les responsables et les experts des équipes, d'une part, et leurs homologues somaliens et les autres intervenants possédant une expérience en matière d'évaluation des besoins après un conflit, d'autre part.

48. Une réunion a été organisée du 12 au 15 décembre à Jawhar en vue de planifier l'organisation de quatre ateliers dans le sud, le centre et le sud-ouest du pays ainsi que dans la région de Mogadishu. Elle a par ailleurs servi à établir des contacts entre administrateurs locaux et régionaux ainsi qu'avec le Gouvernement fédéral de transition et la société civile. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, ces responsables se sont engagés à appuyer sans réserve l'évaluation et à permettre l'accès à leurs régions respectives.

49. Des ateliers consultatifs concernant l'évaluation sont prévus au « Somaliland », au « Puntland », ainsi que dans le centre, le sud-ouest et l'ouest de la Somalie et à Mogadishu. Le premier de ces ateliers a été organisé du 16 au 18 janvier 2006 à Hargeisa et a rassemblé des experts de l'ONU et de la Banque mondiale ainsi que des représentants de groupes régionaux – associations féminines et de jeunes, organisations de la société civile, chefs traditionnels, groupes religieux, représentants du monde des affaires, spécialistes et administrateurs régionaux. À cette occasion, l'administration du « Somaliland » a fait part de son soutien en faveur de l'évaluation. Ces ateliers consultatifs sont destinés à identifier les mesures à prendre en priorité d'un point de vue régional et sectoriel ainsi que les sources de données et d'informations pertinentes. Ils seront suivis d'évaluations sur le terrain et déboucheront à la mi-2006 sur la finalisation du programme de reconstruction et de développement.

C. État de droit

50. L'Académie de police d'Armo, dans le « Puntland », a été officiellement inaugurée par le Premier Ministre Gedi le 20 décembre 2005. Une fois

opérationnelle, elle assurera la formation de 150 stagiaires, dont 20 femmes. Cette formation, d'une période de trois mois, s'appuie sur un nouveau programme conçu par le Programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité (voir par. 62 ci-dessous).

51. En partenariat avec le « Ministère de la justice » et avec un financement du Département britannique pour le développement international et d'autres partenaires du développement, le Programme a engagé en janvier le transfert de la prison centrale d'Hargeisa au « Somaliland », comme recommandé à l'issue de l'évaluation de la situation pénitentiaire réalisée en 2005. Une fois ce transfert terminé, la prison devrait servir de modèle à d'autres centres pénitentiaires en Somalie.

52. Afin d'aider les deux administrations régionales à ramener le nombre de miliciens armés à des niveaux supportables et à dégager des ressources pour les secteurs productifs, le Programme a commencé en décembre 2005 à appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration au « Puntland » et au « Somaliland ». Le début de ce processus faisait suite à l'inscription de plus de 17 000 personnes des services de sécurité et a porté dans un premier temps sur 500 personnes de chacune des deux régions. Ce programme, qui fait une place importante à la réintégration durable d'ex-membres des forces de sécurité, se poursuivra tout au long de 2006.

53. Le Programme a engagé au « Somaliland » au troisième trimestre de 2005 un projet pilote d'enregistrement des armes, principalement des armes détenues par des civils dans les centres urbains de Burao et Gabiley. Plus de 700 armes ont ainsi été enregistrées jusqu'à présent, le but étant de faciliter l'adoption d'une législation en la matière et de couvrir l'ensemble des régions du « Somaliland ». Ce projet se poursuivra en 2006.

54. Toujours en décembre 2005, le Programme a lancé un projet pilote de 14 mois visant à désarmer, démobiliser et réintégrer 512 anciens membres de milices des 16 districts de Mogadishu.

D. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

55. Comme indiqué précédemment, le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi ont exhorté mon Représentant spécial à obtenir du Conseil de sécurité une dérogation à l'embargo sur les armes en vue de la création d'une armée et d'une police somaliennes (voir par. 7 ci-dessus). À chaque fois, mon Représentant spécial leur a rappelé une disposition clef de la déclaration du Président du Conseil en date du 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32), à savoir la mise en place d'un plan national de sécurité et de stabilisation.

56. L'élaboration d'un tel plan, comme demandé instamment par le Conseil de sécurité, reste l'une des principales priorités. Elle incombe principalement aux dirigeants somaliens, mais la communauté internationale n'est pas à l'heure actuelle suffisamment préparée à l'appuyer, principalement en raison d'un manque de coordination de l'appui fourni.

57. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a entrepris de créer un groupe de travail technique chargé d'assurer la coordination de la réforme du secteur de la sécurité en attendant la création du comité pour la sécurité du Comité de coordination et de suivi, auquel il fournira des conseils techniques. Des

représentants du Gouvernement fédéral de transition ont participé aux réunions du groupe, ce qui pourrait faciliter la mise en place de mesures transitoires de coordination afin de permettre à la communauté internationale de participer à l'élaboration, sous la direction des autorités somaliennes, d'un plan national de sécurité et de stabilisation.

E. Le rôle des associations féminines

58. Comme décrit dans mon précédent rapport (S/2005/642, par. 35 à 41), les associations de promotion de la condition féminine et les organisations non gouvernementales continuent de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de fournir à la population des services sociaux de base comme en matière d'alphabétisation et de formation professionnelle. Leurs programmes sont financés pour l'essentiel par les organismes des Nations Unies et par des organisations non gouvernementales. Les associations féminines ont toutefois toujours des difficultés à jouer un rôle politique plus important, en partie en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les institutions fédérales de transition.

59. En concertation avec la société civile et le secteur privé, les associations féminines ont continué de jouer un rôle de premier plan dans l'ouverture et l'entretien de camps de regroupement prédésarmement à Mogadishu. Bien que ces camps sont toujours en activité, certains membres des milices les ont quittés en raison de la détérioration des conditions de sécurité et du manque de moyens pour répondre à leurs besoins. Jusqu'à présent, ces camps ont été financés par les associations féminines et par certains chefs d'entreprise locaux. Le PNUD leur a alloué 172 000 dollars pour les aider à assurer la démobilisation des miliciens. La moitié de cette somme a été versée au cours de la période considérée.

60. Le PNUD a également élaboré une stratégie à l'échelle du pays afin de permettre plus facilement aux dirigeantes somaliennes de participer véritablement à la vie politique et de défendre les droits fondamentaux et la sécurité économique des femmes. Dans ce cadre général, la stratégie met l'accent sur la formation afin d'accroître les capacités de dirigeant des femmes concernées et leur permettre de mieux utiliser les moyens de communication pour traiter de questions telles que les mutilations génitales féminines, les droits de propriété, notamment fonciers, et la violence domestique. La formation dispensée a également pour but d'accroître les moyens des législateurs (hommes et femmes) et de la société civile de promouvoir des politiques qui tiennent compte des besoins des femmes, ainsi qu'une réforme législative et la prise en compte systématique de la situation des femmes dans les politiques au niveau du district et de la région comme au niveau national.

61. Par ailleurs, le PNUD apporte un appui à l'Association des femmes journalistes somaliennes pour la formation à la recherche d'informations concernant les violations des droits des femmes et à la diffusion d'informations à ce sujet dans les médias. Il organise également une formation à la gestion à l'attention de 105 femmes de la Commission de la fonction publique du « Somaliland ». Dans le cadre du programme pour l'état de droit et la sécurité, 54 femmes sont entrées à l'Académie de police de Mandera au « Somaliland », où elles ont commencé leur formation en novembre. En outre, 20 femmes figurent parmi les 180 recrues sélectionnées pour suivre la formation de l'Académie de police d'Armo au « Puntland » (voir par. 51 ci-dessus). Pour sa part, l'UNICEF, en partenariat avec OXFAM-Netherlands (Novib), travaille avec la Coalition of Grassroots Women

Organization installée à Mogadishu, la NAGAAD Women's Coalition et la Coalition of « Somaliland » NGOs en ce qui concerne les droits de l'homme et la protection des enfants.

62. Au cours du dernier trimestre de 2005, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a collaboré avec des partenaires locaux à la mise en œuvre d'un programme d'égalité entre les hommes et les femmes, qui a notamment contribué à sensibiliser la population aux questions liées au VIH/sida et aux droits de l'homme ainsi qu'à la formation des femmes déplacées à la lutte contre le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes. Le centre d'aide juridique ouvert depuis peu à Hargeisa a jusqu'à présent représenté six femmes dans des différends liés à la terre.

F. Eau et assainissement

63. Compte tenu de la sécheresse qui règne à l'heure actuelle et du fait que l'accès à l'eau est une cause fréquente de conflits, le PNUD et d'autres partenaires ont engagé des interventions d'urgence pour creuser plus profondément les puits existants et assurer l'entretien des trous de forage stratégiques. Au cours de la période considérée, les activités de développement se sont également poursuivies dans les régions de la Somalie qui ne sont pas victimes de la sécheresse. Dans le nord-est, les travaux de reconstruction engagés à la suite du tsunami se déroulent comme prévu et dans le nord les programmes à long terme dans le domaine de l'eau et de l'assainissement se poursuivent : en zone rurale, des travaux ont débuté sur 29 nouveaux sites alors qu'en zone urbaine, la planification des travaux pour Merka, Bad Weynee et Borama a commencé. Ces interventions devraient profiter à au moins 40 000 personnes en zone rurale et 140 000 en zone urbaine. La rédaction de la loi sur l'eau et des dispositions nécessaires pour en garantir l'application au « Somaliland » a eu un impact direct sur les activités dans ce secteur.

G. Santé

64. La réapparition de la poliomyélite dans le centre et le sud de la Somalie après pratiquement trois ans sans qu'il y ait eu de cas confirmé est très préoccupante. En dépit des efforts de vaccination qui ont débuté en juin, lorsque le virus a réapparu dans les pays voisins, celui-ci a été identifié dans la région de Benadir (aux environs de Mogadishu) en septembre. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont lancé dans la région une campagne commune de vaccination qui se poursuivra dans les prochaines années jusqu'à l'éradication du virus. En 2005, avant l'apparition de l'épidémie, plus d'un million et demi d'enfants âgés de moins de 5 ans avaient été vaccinés contre la poliomyélite.

65. Des campagnes de vaccination contre la rougeole et le tétanos maternel et néonatal ont également été organisées dans différentes régions du pays, y compris le « Somaliland », le « Puntland » et la région de Bakool. Elles ont concerné près d'un million d'enfants âgés de 9 mois à 15 ans.

66. Des responsables sanitaires des trois zones géographiques du pays se sont réunis en décembre 2005 pour examiner la situation en matière de paludisme et préparer des mesures de lutte. À ce jour, 160 000 filets antimoustiques de longue

durée ont été fournis, tout étant fait pour qu'ils soient distribués aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes.

H. VIH/sida

67. La création de commissions nationales au « Somaliland » et au « Puntland » en 2005 a représenté un pas important en vue de la mise en place d'un cadre unifié pour lutter plus efficacement contre le VIH/sida. Des commissions similaires devraient être créées dans le centre et le sud du pays en 2006.

68. Dans le cadre des efforts visant à développer les capacités et à établir des partenariats pour prévenir et traiter plus efficacement le VIH/sida, l'UNICEF a contribué à la formation en tant qu'éducateurs de 55 jeunes femmes et hommes, qui ont à leur tour formé 2 000 autres jeunes. Cette formation a facilité l'éducation entre jeunes au sujet de questions telles que l'éducation sexuelle, les mutilations génitales féminines et la prévention du VIH/sida.

69. L'UNICEF a facilité la formation de 58 dirigeants religieux, traditionnels et laïcs, des trois zones du pays, afin de leur permettre d'acquérir les capacités nécessaires pour agir et mobiliser plus efficacement leur communauté contre certaines croyances et certains comportements. En novembre 2005, le PNUD a appuyé la participation de représentants des cheikhs de chacune des trois zones de la Somalie à un stage consacré au rôle des dirigeants religieux dans la lutte contre le VIH/sida au Yémen et en Égypte. Les cheikhs ont constitué un réseau avec d'autres dirigeants religieux afin de sensibiliser la population au problème du VIH/sida lors des prières hebdomadaires à la mosquée.

I. Éducation

70. Au cours de la période considérée, l'enquête 2004/05 sur l'enseignement primaire a pris fin, et ses résultats ont été communiqués aux centres d'enseignement. Elle révèle une progression d'environ 2 % du taux brut de scolarisation, qui est passé de 19,9 % en 2004 à 21,9 % en 2005. Au cours de la même période, le taux brut de scolarisation des filles a très légèrement progressé, passant de 14,3 % à 15,9 %. L'enquête a permis de présenter à 9 000 enseignants et responsables d'éducation dans les trois zones du pays de nouveaux outils conviviaux qui devraient renforcer les capacités locales de gestion des données dans le domaine de l'éducation.

71. La campagne d'inscription dans les écoles menée dans les trois régions, en partenariat avec les responsables éducatifs, les communautés et les écoliers eux-mêmes, et principalement axée sur les filles et les enfants des familles déplacées, a permis d'inscrire 114 359 nouveaux enfants en 2005. Pour faciliter l'accès à l'école, 34 écoles comportant quatre salles de classe ont été remises en état et 430 tentes ont été achetées afin d'accueillir temporairement les élèves.

72. Parallèlement, l'UNESCO a continué, dans le cadre de son programme d'éducation dans les situations d'urgence et de reconstruction, de contribuer au processus de paix au moyen de projets dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel et de l'éducation civique. Jusqu'à présent, ces projets ont notamment permis de former environ 3 000 enseignants, dans 11 centres,

à l'utilisation des manuels distribués par l'UNESCO, de distribuer des guides de l'enseignant dans 160 écoles primaires du « Somaliland » et d'offrir une centaine de bourses à des étudiants somaliens pour leur permettre de poursuivre leurs études universitaires en Afrique de l'Est ainsi qu'au « Somaliland » et au « Puntland ».

J. Protection de l'enfant et des jeunes

73. Durant la période considérée, des spécialistes communautaires de la protection de l'enfance ont continué à travailler activement avec les communautés vulnérables et défavorisées pour régler les problèmes qui se posent dans ce domaine. Cette mobilisation contribue à la prévention des violations des droits des enfants et à la recherche des responsables de ces violations, ce qui se traduit par une diminution des conflits au niveau communautaire.

74. Pour donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés, en particulier la résolution 1612 (2005), un partenariat a été noué avec l'UNICEF et Oxfam-Netherlands (Novib) pour permettre aux communautés de s'assurer du respect des droits des enfants et d'autres groupes vulnérables ou marginalisés, et de faire part de toute violation de ces droits. Le premier stage de formation de représentants de ces organisations partenaires s'est déroulé à Merka en décembre 2005 et a rassemblé 30 participants.

75. L'évaluation au cours de la période considérée des activités récentes de l'UNICEF en matière de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants a débouché sur des recommandations stratégiques pour l'avenir, en particulier en ce qui concerne de manière plus générale le processus de DDR que le PNUD entend mener en 2006 pour réduire le nombre d'armes légères en circulation dans le pays.

VIII. Observations

76. La signature le 5 janvier 2006 de la Déclaration d'Aden a ouvert de nouvelles perspectives encourageantes de réconciliation des dirigeants des institutions fédérales de transition. Je félicite le Président Abdullahi Yusuf Ahmed, le Premier Ministre Ali Mohammed Gedi, le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Adan et les autres dirigeants somaliens concernés de cet acte courageux. Je me félicite de la déclaration du Président du Parlement, approuvée par le Président Yusuf le 30 janvier, selon laquelle la première session du Parlement fédéral de transition sur le territoire national se tiendra à Baidoa le 26 février, et je lance un appel aux dirigeants des institutions fédérales de transition comme aux organisations de la société civile pour qu'ils la facilitent. J'exhorte tous les membres du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement à aller de l'avant avec la même volonté et le même courage, dans un esprit de réconciliation nationale.

77. Les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition doivent relever plusieurs défis complexes en matière politique et de sécurité. Le processus de paix reste fragile, en particulier en ce qui concerne l'application des dispositions de la Déclaration d'Aden. Après l'impasse dans laquelle se sont trouvées pendant un an les institutions fédérales de transition, la convocation du Parlement fédéral de transition n'est que le premier des défis qu'il faudra relever dans le cadre du dialogue en vue de la réconciliation et de la création d'institutions publiques en état

de fonctionner en Somalie. Dans l'immédiat, la priorité pour les institutions fédérales de transition sera d'élaborer un plan national de sécurité et de stabilisation, d'encourager la réconciliation et d'améliorer d'urgence la situation humanitaire et la qualité de vie de la population somalienne.

78. La Somalie est une nouvelle fois victime des forces de la nature. La dégradation de la sécurité alimentaire pose de graves problèmes humanitaires, qui auront probablement des conséquences politiques non négligeables. Si la sécheresse persiste, la situation humanitaire s'aggravera et la sécurité se détériorera. La diminution des ressources alimentaires, qui rendra nécessaire une aide extérieure, se traduira par une compétition accrue pour ces ressources rares et, par contrecoup, par une intensification des affrontements entre clans et au sein d'un même clan, des détournements, des pillages de convois, des extorsions et l'imposition de « commissions de protection ».

79. La communauté internationale devrait continuer d'appuyer les efforts de réconciliation politique et notamment les préparatifs de la première session du Parlement fédéral de transition ainsi que la tenue proprement dite de cette session, comme prévu dans la Déclaration d'Aden. Les efforts de réconciliation devraient se traduire par une amélioration de la sécurité ce qui permettra aux organismes humanitaires d'avoir plus facilement accès à la population, en particulier dans le sud du pays et à Mogadishu où la situation est pour l'instant extrêmement volatile. Un accès plus facile permettra aux organismes d'aide d'être davantage présents dans les régions où ils sont actuellement très peu nombreux, et donc de mieux répondre à des besoins de plus en plus importants.

80. Je félicite les programmes et organismes des Nations Unies qui ont poursuivi leurs activités d'assistance humanitaire en Somalie. L'engagement de la communauté internationale et la coordination de l'appui fourni seront essentiels pour améliorer la situation humanitaire dont sont actuellement victimes au moins 1,7 million de personnes en Somalie. Il faut que la communauté internationale réponde généreusement à l'Appel global de 2006 pour la Somalie si l'on veut pouvoir atténuer les graves conséquences de la crise humanitaire. L'aide ne pourra toutefois parvenir aux communautés touchées que si la situation est suffisamment sûre, et à cet égard on ne saurait surestimer la nécessité d'un appui et de contributions concertés. Le manque de ressources, notamment pour appliquer les mesures de sécurité concernant les installations communes aux organismes du système, tels que les terrains d'aviation, aura de graves conséquences sur la fourniture de l'aide, que ce soit par les Nations Unies ou par les organisations non gouvernementales.

81. Je remercie à nouveau profondément les pays voisins et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les autres États Membres de leurs efforts concertés et de plus en plus harmonisés à l'appui du processus de paix en Somalie. Je me félicite de l'engagement renouvelé de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine dans ce processus et leur demande, conformément aux dispositions brièvement décrites dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32) « ... (d'élaborer) en étroite concertation avec les institutions fédérales de transition et avec leur accord général, un plan de mission détaillé qui aille dans le sens d'un plan national

de sécurité et de stabilisation », également nécessaire pour la réforme du secteur de la sécurité en Somalie.

82. Enfin, je souhaite remercier à nouveau profondément mon Représentant spécial pour la Somalie de son action et de ses efforts incessants pour encourager un dialogue entre toutes les parties et la réconciliation entre les dirigeants des institutions fédérales de transition. Je demande à toutes les parties somaliennes et aux États Membres de continuer à l'appuyer sans réserve et à coopérer pleinement avec lui en vue de cet objectif.
